

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Salot-Paul
 Avenue de Péralles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
 1 mois 3 mois 6 mois 1 an
 Suisse . . . Fr. 1.50 4. — 6.50 12. —
 Étranger . . . 2.80 7. — 13. — 25. —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
 Les abonnements partent
 du 1^{er} et du 16 de chaque mois

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
 Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse	20 »	
L'Étranger	25 »	
Réclames	50 »	

Nouvelles du jour

Ce n'est pas à la Chambre italienne, mais dans les bureaux que s'est joué le sort du projet de loi de priorité du mariage civil sur le mariage religieux.

A teneur de l'article 35 de la Constitution, chaque proposition de loi doit être avant tout d'abord examinée par les bureaux ou *uffici*. Ces bureaux sont au nombre de neuf et, tous les deux mois, la Chambre répartit ses membres entre ces neuf bureaux. Pour examiner un projet de loi, chaque bureau nomme son rapporteur ou commissaire, et les neuf rapporteurs se réunissent en un bureau central qui présente un rapport sur le projet de loi, rapport qui est imprimé et distribué aux députés.

Avant-hier, le gouvernement a réussi à faire nommer, sur neuf commissaires, sept commissaires partisans de la loi sur le mariage civil. Mais cette victoire n'en était pas une, car, sur 388 députés qui ont voté dans les bureaux, 187 se sont déclarés favorables au projet ministériel et 201 nettement hostiles.

D'après M. Healy, deux raisons militent contre la division de l'Irlande : l'une sentimentale et historique, l'autre matérielle et administrative.

C'est à Armagh, en Ulster, que saint Patrick, le patron de l'Irlande, prit, en 465, possession du siège épiscopal d'où rayonna la foi chrétienne sur toute l'Irlande. C'est là qu'est son tombeau, ainsi que ceux de sainte Brigid et de saint Coloman, dont les vertus brillèrent au sixième siècle. C'est là aussi que périrent les derniers princes irlandais, pour la défense de leur indépendance nationale. Les grands domaines possédés par des lords protestants proviennent des trois quarts de million d'acres qui, sous le règne de Jacques I^{er}, furent cédés à leurs ancêtres, après avoir été confisqués aux Irlandais, propriétaires du sol.

Depuis 1810, la terre de l'Ulster a été baignée par le sang et les larmes du peuple irlandais. L'en priver serait une injure à l'histoire séculaire et au sentiment national.

capitale, Copenhague, avec l'île de Saltholm, d'où partirait un second tunnel, lequel aboutirait près de Malmö. L'ensemble de la voie aurait une longueur totale de 36 kilomètres, et son établissement n'offrirait pas de grandes difficultés. La profondeur moyenne de la mer n'étant que de dix mètres et demi, le tunnel ne serait pas creusé, mais formé par des tubes gigantesques qu'on immergerait les uns après les autres. Ce mode de construction se ferait à un prix beaucoup moindre qu'en creusant le sol sous-marin. Outre les avantages de facilité de transport, en évitant un double transbordement, cette nouvelle voie offrirait celui de diminuer d'une heure et quart le trajet entre Copenhague et Malmö, et enlèverait à ce trajet tous les dangers et risques maritimes.

Ne faudra-t-il aux Anglais que cet exemple pour qu'ils se décident au tunnel sous la Manche ?

La journée de dix heures

Berne, 13 février.

Avec les dispositions protectrices sur le travail de nuit et sur le travail des femmes et des enfants, la journée normale de dix heures constitue à peu près le seul progrès marquant qui puisse valoir à la nouvelle loi sur les fabriques le titre de loi réformatrice et lui imprimer un caractère de supériorité en face de la loi de 1877. Mais il ne faut pas oublier que la loi édictée il y a trente-sept ans plaça déjà la Suisse en bon rang parmi les Etats civilisés sous le rapport de la protection légale des travailleurs. La marche en avant opérée à cette époque fut telle que le législateur suisse ne peut pas être accusé de recul s'il prend une allure moins vive et un pas moins pressé dans la seconde étape de son ascension vers les hauteurs de l'idéal social.

La substitution de la journée de dix heures à la journée de onze heures réalise un progrès bien appréciable si l'on songe à l'effort qui fut accompli en 1877 lorsque la durée de la journée de travail, qui n'était alors soumise à aucune règle, trouva sa première barrière dans la journée de onze heures.

favorables où se combinent le travail de l'ouvrier mieux protégé et le travail des patrons s'ingéniant de plus en plus pour assurer la production dans les meilleures conditions possibles.

M. Cailler ajoute que l'industrie suisse a été aiguillée vers la voie du progrès par les difficultés même qu'elle a trouvées sur sa route. Moins avantagée que l'industrie étrangère au point de vue géographique, comme au point de vue des transports et de la consommation intérieure, soumise de plus à une législation du travail plus avancée qu'ailleurs, notre industrie a cherché une compensation dans le perfectionnement de ses procédés, dans l'amélioration constante de sa production. Elle a été aidée en cela, et M. Cailler le reconnaît en toute franchise, par une classe ouvrière plus laborieuse, plus instruite, mise aussi en mesure par les conditions hygiéniques du travail de fournir une bienfaisance dont toute l'industrie a profité.

C'est au bénéfice de cet état de choses, fait remarquer le représentant de la grande industrie, que peu à peu s'est infiltrée la journée de dix heures, devenue la journée normale de travail dans la plupart des nos industries. De 1909 à 1911, en particulier, le nombre des usines appliquant la journée de dix heures s'est accru très sensiblement. En outre, une tendance soutenue vise encore à réduire cette durée.

On objectera que cette diminution des heures du travail n'a été obtenue que par les efforts de la classe ouvrière, par la lutte syndicale, et que, si elle prévaut aujourd'hui, c'est parce qu'elle a été imposée par la loi du plus fort. M. Cailler oppose à cette assertion sa propre expérience. A la lumière des faits et des statistiques, dit-il, nous pouvons affirmer que la journée de dix heures donne un rendement égal à celui de la journée de onze heures. Cette égalité de rendement est particulièrement sensible dans le travail féminin. « Je m'abstiens de citer des chiffres, dit M. Cailler, mais je puis indiquer ici le résultat de mes expériences personnelles. Obligés quelquefois, dans des temps de presse, particulièrement à la veille de Noël et du nouvel an, de forcer la production, nous avons très exceptionnellement appliqué dans nos ateliers la journée légale de 11 heures. Voici quel en a été le résultat mathématiquement observé : Au bout de trois semaines pour les hommes, et de quinze jours pour les femmes, le rendement des 11 heures de travail est identiquement le même que celui de 10 heures, si bien que nous cherchons toujours, lorsque nous devons prendre cette mesure, à la limiter au maximum de quinze jours, la pratique nous ayant appris qu'il est inutile de la prolonger plus longtemps. »

Nous pouvons donc conclure aujourd'hui avec l'un des princes de la chocolaterie suisse que la journée maximale de dix heures est à la fois dans l'intérêt du patron et de l'ouvrier, qu'elle correspond d'ailleurs à la pratique déjà suivie dans la majorité des usines et qu'en l'introduisant, la nouvelle loi sur les fabriques ne fait qu'enregistrer un fait accompli.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Audience pontificale

La Civiltà cattolica donne maintenant le récit d'une audience accordée par le Pape, il y a plus de trois mois, à un souverain nègre de l'Afrique centrale.

Il s'agit du roi de l'Ouganda, le jeune Daudi, qui fit, pendant l'été dernier un voyage d'instruction en Europe. L'Ouganda, qui compte six millions d'habitants, se trouve dans la zone d'influence de l'Angleterre. Aussi le Négus était escorté en Europe par des fonctionnaires anglais, quatre chefs indigènes, dont trois protestants et un catholique, l'accomplissant.

Le roi nègre avait manifesté le désir de voir le Pape à Rome, mais, comme il advient trop souvent, son projet fut contrecarré pour des raisons de politique ou plutôt de sectarisme. Daudi ne voulut pas se soumettre à ces injonctions et alors il fut décidé qu'il se rendrait à Rome incognito et qu'on tiendrait secrète son audience chez le Souverain Pontife. Il fut donc reçu, le 10 septembre dernier, avec ses compagnons, par Pie X, qui l'accueillit très aimablement et lui offrit un souvenir de sa visite.

Le Négus se déclara enchanté de cette audience pontificale et refusa de visiter ensuite les monuments de la Ville Eternelle; dans sa simplicité de roi nègre, il disait que tout cela ne l'intéressait pas et qu'il connaissait assez Rome après avoir vu le Pape.

Un catholique social hollandais décoré

On nous écrit de Rome :
 Dans les décorations conférées par le Saint-Père, il faut signaler celle de la croix

de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand décernée à M. Aalberse, le leader du mouvement social catholique et de l'Union populaire en Hollande. Ce témoignage d'estime à leur concitoyen a grandement réjoui les catholiques hollandais. M. Aalberse est un disciple fidèle du grand luthier Mgr Schampman.

M. Pierre de La Gorce

M. René Bazin, qui a présenté, à l'Académie française, les titres de M. Pierre de La Gorce, a rappelé les trois grandes œuvres de l'historien : l'histoire de la seconde République française, parue en 1887, en deux volumes, aussitôt remarquée et louée par les juges les plus divers, pourvu qu'ils eussent de l'esprit, par Jules Simon, entre autres, qui disait : « Cette histoire est de la bonne histoire, sans illusion ni colère, et qui respire l'honnêteté et le patriotisme » ; l'histoire du second Empire, publiée en sept volumes in-8°, de 1892 à 1905, œuvre maîtresse, faite avec le souci le plus constant de l'exactitude et de l'équité, œuvre éloquent, variée, pleine de portraits dont plusieurs ne seront guère dépassés, rapide quand elle raconte, où l'émotion se devine seulement, et qui a placé son auteur au premier rang des historiens, œuvre que l'Académie a récompensée, en accordant à M. Pierre de La Gorce le grand-prix Gobert en 1900 ; l'histoire religieuse de la Révolution enfin, qui comptera trois volumes, dont deux sont déjà parus, et dont on peut dire que ce n'est pas seulement de la bonne histoire, mais de la grande histoire.

M. René Bazin a conclu ainsi :
 « Tout cela, vous le savez comme moi, Messieurs. Je veux seulement appeler votre attention sur deux points.
 « Vous avez devant vous, en raison du sujet et du talent de l'écrivain, une renommée très ample, un nom répandu largement en France et à l'étranger, et on peut le dire, aussi populaire, aussi aimé que peut l'être le nom d'un juge de nos temps et de nos passions. Ce qui le prouve, c'est le succès de ces in-8°, de cet ouvrage en sept volumes, notamment, qui est parvenu à sa douzième édition.
 « Et puis, Messieurs, M. de La Gorce répond si bien à l'idée que se sont faite d'un académicien ceux qui ont fondé l'Académie et qui voulaient la durée de leur fondation ! Il est plein de talent et modeste, d'une simplicité qui n'est point cherchée, mais toute naturelle, très serviable, la loyauté même, et l'honneur. Il cause bien, et il sait parler. On n'a pas à craindre, avec un pareil homme, un calcul ou une bassesse. Moi qui le connais bien, je puis dire qu'il est pour chacun de vous, quelle que soit la nuance des esprits, un confrère désirable. »

Ce que M. René Bazin ne pouvait pas dire à ses confrères, mais ce que tout le monde sait à Paris, c'est que le nouvel académicien de La Gorce est un excellent catholique.

A propos du livre de M. Pierre de La Gorce, l'histoire religieuse de la Révolution française, M. André Beaunier écrit dans le Figaro :

comme une émanation de sa lumière, comme une faveur de sa bonté. Le vœu se termine en prière : et que de beauté dans la franchise avec laquelle le croyant, sûr de son intégrité spirituelle, ne dissimule pas et professe la croyance qui servira d'argument contre lui, mais qui est, à lui, sa garantie !

« Les tribulations de l'Eglise et les tribulations des fidèles, prêtres ou laïques, il les peint très simplement ; et il laisse aux faits leur signification parlante. On dira qu'il est dur pour la Révolution. Mais la Révolution mérite-t-elle plus d'indulgence ? Si elle en mérite, ce n'est pas pour ses initiatives de persécution religieuse. Puis, la grandeur du récit vient du principal acteur, qui est Dieu. M. Pierre de La Gorce croit à l'action perpétuelle de la Providence sur les affaires humaines. Il l'a montrée plus d'une fois, dans ses ouvrages. Son idée de l'histoire a quelque analogie avec celle de Bossuet. Si jamais les événements se sont prêtés à un tel commentaire, c'est bien dans l'histoire de l'invincible Eglise, seule survivante après la Révolution. Cette formule des savants les plus circonspects trouve ici son application, sans mysticisme : tout se passe comme si Dieu savait continuellement son Eglise. Le croyant dit : Dieu sauve son Eglise. Et, les faits, l'historien ne les modifie pas. »

Chez les catholiques français

Le Temps publie l'information suivante :
 « Les évêques de France viennent de recevoir une circulaire les invitant à se faire représenter à une réunion qui aura lieu le 28 février, à Paris. L'objet de cette réunion est de jeter les bases d'un grand parti catholique » et de constituer un comité directeur chargé de rédiger un programme minimum qui serait soumis à la signature des candidats, de trancher les conflits entre les candidats, de surveiller les désistements, et surtout de centraliser les ressources.

« La lettre de convocation porte les signatures de MM. le colonel Keller, de Bellomayre et Guiraud, professeur à l'université de Besançon.

« Ces messieurs ont-ils reçu un mandat de Rome ? Le colonel Keller est allé, avec Mgr Sevin, archevêque de Lyon, chercher l'approbation papale. La réponse a été que l'on ne pourrait les soutenir efficacement que s'ils avaient l'approbation de l'unanimité de l'épiscopat français.

« Cette unanimité a-t-elle été obtenue par les promoteurs du parti catholique ? Loin de là ; les évêques sont en grande majorité hostiles à cette innovation, qu'ils sentent pleine de dangers, surtout à la veille des élections.

« Au mois de novembre dernier, la question fut posée timidement par le cardinal Luçon, archevêque de Reims, devant les évêques protecteurs de l'Institut catholique.

« Mgr Gibier, évêque de Versailles, prononça un véritable réquisitoire contre le parti que l'on voulait organiser, et qui n'a d'analogue dans aucun pays du monde.

« Le cardinal Amette, archevêque de Paris, appuya énergiquement l'évêque de Versailles, et l'idée de fonder un parti catholique fut écartée par les deux tiers des évêques présents. »

Il est exact que, par les efforts du colonel Keller, un parti catholique est en formation en France. Mais nous ne pouvons garantir ce que dit le Temps à ce sujet. Pour le moment, la Croix et les autres journaux catholiques de Paris n'ont encore rien dit de la circulaire dont parlent les premières lignes du Temps.

A la Chambre française

La Chambre française a discuté, hier vendredi, les interpellations sur l'état sanitaire des troupes dans l'Est. Le docteur Lachaud, député de la Corrèze, a cité des statistiques pour établir que les épidémies frappent toujours l'armée au lendemain d'une nouvelle loi militaire, surtout les soldats de la première année.

Ledocteur Lachaud a rappelé que la rougeole régna dans 76 garnisons en janvier, notamment à Epinal et Nancy, la scarlatine dans 60 garnisons. La première causa 31 décès, la scarlatine 31, la méningite cérébro-spinale 20 et diverses autres maladies un certain nombre de victimes. L'hiver fut d'ailleurs exceptionnellement rigoureux.

Le docteur Lachaud a réclamé diverses améliorations et le dépôt par le gouver-

Ce résultat a été une surprise pour le gouvernement qui ne s'attendait pas à une opposition aussi forte. M. Giolitti ne se fait aucune illusion sur la signification de ce premier vote. Le ministère est moralement vaincu et le projet de loi devra être enterré.

Toutefois, ce n'est pas nécessairement la crise ministérielle ; avant-hier soir, les journaux libéraux et catholiques étaient unanimes à prier M. Giolitti de rester au pouvoir, tout en faisant son deuil du mariage civil. L'impression générale était que la crise redoutée serait évitée.

Dans l'Italia, le député Meda dit que la situation se trouve caractérisée par cette expression de l'ancien ministre de l'Instruction publique, l'antichristianisme Martini : « Ni crise ministérielle ni loi sur le mariage civil. »

Il faut signaler ce fait hautement réconfortant que, avant-hier, jeudi, dans tous les neuf bureaux de la Chambre, les députés catholiques ont fait vaillamment et habilement leur devoir ; ils ont exprimé le sentiment public de protestation contre le projet de loi Finocchiaro, à la suite du mouvement organisé dans toute l'Italie par l'initiative de l'Union populaire.

Ce qui s'est passé dans les bureaux laisse supposer quelle ampleur prendrait une bataille en règle à la Chambre : les députés catholiques ne failliraient pas à leur mandat, et le retentissement dans la nation entière en serait immense ; les conséquences aussi.

C'est ce que prévoit M. Giolitti, qui prudemment se bornera donc au sondage opéré jeudi.

Mais, du côté catholique, on est convaincu de la nécessité de ne pas désarmer ; l'action continuera énergique et intense. Hier soir, vendredi, nous écrivions un correspondant, à l'archevêché de Milan devait avoir lieu une assemblée générale des catholiques de la ville, sous la présidence d'honneur du cardinal archevêque. Partout, du reste, les réunions populaires se suivent et dédoublent que, au point de vue de l'action catholique sur tous les terrains, l'Italie est une nation qui a peut-être des ressources encore plus nombreuses que toute autre ; les forces catholiques y sont jeunes et vigoureuses.

C'est pour toutes ces raisons, a conclu M. Healy, que l'Irlande refuse de se laisser scinder par des politiciens fanatiques, qui luttent plus par vanité que par conviction. On n'aurait pu exposer d'une façon plus pondérée la thèse des droits de l'Irlande. Cependant, le Daily Express, après avoir reproduit les idées du député nationaliste, les déclare inspirées par l'intolérance religieuse. Si l'exclusion de l'Ulster du Home Rule enlève une partie des ressources financières du pays, considéré comme nation, c'est, avoue cyniquement le journal conservateur, précisément ce dont sont certains les Orangemen, qui ne veulent pas que leur prospérité commerciale aide au développement politique de leurs adversaires catholiques. « L'Ulster respousse donc le Home Rule ; on ne permettra pas qu'on le lui impose. »

Après des déclarations si opposées, quel espoir peut-on encore conserver de voir la justice régner en Irlande ?

Il y a un nombre d'années qu'on a songé à relier les réseaux des chemins de fer danois et suédois, en établissant un tunnel sous l'Erre-Sund, entre Copenhague et Malmö, à l'extrémité sud de la presqu'île scandinave. Deux ingénieurs ont fait de longues études sur ce projet, et ils viennent de demander aux deux gouvernements que cela concerne une concession pour la construction de ce tunnel. Etant donné les énormes progrès de la technique moderne, on est convaincu, aussi bien au Danemark qu'en Suède, de la possibilité de l'exécution de cette entreprise, dont les autorités compétentes vont forcément être appelées à s'occuper à bref délai.

Les auteurs de ce plan proposent de relier par un premier tunnel la

comme l'a dit M. Cailler au Conseil national, la limitation de la journée de travail à onze heures fut une des innovations les plus hardies, comme aussi les plus discutées de la loi de 1877. Si l'on se reporte à cette époque, on comprend que les appréhensions qui se faisaient jour aussi bien dans les cercles du patronat que dans les milieux ouvriers semblaient justifiées. « Déjà alors, un des principaux arguments avancés contre cette loi sur la réglementation du travail, surtout contre la journée de onze heures, consistait à dire que nous allions nous trouver dans une situation beaucoup plus désavantageuse que celle de l'industrie étrangère concurrente, d'autant plus qu'on estimait ne pouvoir lutter contre les barrières douanères et les surmonter que dans des conditions exceptionnelles de bon marché de la main-d'œuvre. »

Ces prévisions pessimistes ne se sont pas réalisées. M. Cailler le reconnaît sans détour, et c'est un aveu qui a une haute valeur dans la bouche d'un grand industriel. « Au contraire, dit-il, on peut affirmer que la situation industrielle de la Suisse est aujourd'hui infiniment supérieure à ce qu'elle était avant l'entrée en vigueur de la loi de 1877. Un pas considérable a été franchi et la situation est certainement des plus favorables. »

Cela reconnu, il est compréhensible que M. Cailler relève aussi les mérites du patronat dans cette amélioration de la situation. « Elle est due certainement, je crois qu'il n'y a aucune inmodestie à le dire, aux efforts considérables accomplis par le patronat suisse pour lutter contre la concurrence étrangère dans des conditions relativement beaucoup moins favorables, puisqu'il était limité dans sa liberté par la loi sur les fabriques et ne pouvait pas tirer parti, au même degré, de la main-d'œuvre. Si l'ouvrier a trouvé dans la loi une meilleure protection, si son autonomie a été sauvegardée, s'il a obtenu un salaire généralement supérieur à celui qui est accordé ailleurs pour un travail moins ardu, moins pénible, avec des risques de chômage moindres, nous sommes redevables de cette situation, j'en ai la certitude, à cet ensemble de circonstances

Un journal conservateur anglais, The Daily Express, a demandé à un député nationaliste indépendant, M. Timothy Healy, les raisons pour lesquelles l'Irlande s'oppose à une scission quelconque d'avec la province d'Ulster. (M. Healy est un avocat de grande renommée et un gentilhomme distingué, doué d'un goût artistique et littéraire très sûr.)

nement d'un projet de loi pour la réfection intégrale des vieilles casernes.

La commission du budget, a-t-il dit, a fait des économies déplorables que nous payons cher aujourd'hui. Les chambres, en nombre de garnisons, reçoivent et souvent les conditions du couchage sont très défectueuses, les fournitures de literie faisant défaut. Les soins de propreté sont possibles dans les nouvelles casernes, mais les lavabos et l'eau elle-même manquent trop souvent dans les anciennes. Il faut faire disparaître des casernes, comme dans le nouveau quartier Négrier à Saint-Mihiel (Meuse), les timettes mobiles qui provoquent les épidémies. A Bussang (Vosges), la température des baraquements à certains jours n'a pas dépassé 1 degré.

Les approvisionnements de Paris

Hier vendredi, le conseil municipal de Paris a adopté, dans une séance extraordinaire, les conclusions de sa commission du budget, tendant à verser à l'Etat une contribution de 400,000 francs en deux annuités, pour la constitution d'un stock permanent de farine, destinée à la population civile en cas de mobilisation.

Le prince de Wied à Vienne

L'empereur François-Joseph a décoré au prince de Wied la grand croix de l'ordre de Léopold. A 1 h. hier vendredi, un déjeuner a eu lieu chez le ministre des affaires étrangères en l'honneur du prince.

Au cours de la matinée, les hauts dignitaires avaient déposé leur carte chez le prince de Wied. Le chancelier de l'ambassade d'Allemagne, prince de Stolberg-Wernigerode, a fait au prince une visite d'une heure.

Essad pacha à Rome

Essad pacha, venant de Bari, est arrivé hier vendredi, à Rome, avec les représentants du gouvernement albanais.

La persécution en Russie

Le tribunal de Vinnitza (Pologne russe) vient de condamner l'abbé Szarduski de Tyrowo à six mois de prison pour avoir prêché à l'église contre les mariages des catholiques avec les orthodoxes.

Le tribunal de Vitebsk (Lituanie) a condamné l'abbé Mackus, curé de Wilza, à dix mois et vingt jours de forteresse pour avoir célébré le mariage d'un orthodoxe avec une catholique.

En Equateur

Les télégrammes parvenus de la république de l'Equateur assurent que le général Navarro s'est avancé de Manabi sur le port d'Esmeraldas. Il s'est rencontré à Muisné avec les révolutionnaires commandés par le colonel Concha.

Les troupes du gouvernement ont été mises en déroute, 3 régiments ayant été brisés. Il y aurait eu 2000 morts et blessés, mais ce chiffre ne peut être vérifié. Le colonel Andrade a pris possession de Tulcan et s'avance sur Quito, la capitale.

Au Mexique

Jeudi soir, une tentative d'assassinat a été commise à Vera-Cruz contre le lieutenant américain Cook ; une balle est venue frapper un côté de la voiture où se trouvait le lieutenant ; celui-ci n'a été que légèrement contusionné.

Les rebelles ont fait sauter à la dynamite un train de voyageurs à Loscaros, près de Cardenas, anéantissant l'escorte fédérale, qui était de cinquante

hommes, et tuant plusieurs voyageurs. Les rebelles ont coupé le service du pétrole à San-Luis-de-Potosi et Tampico.

On craint que des désordres ne se produisent dans la capitale, dans le cas où les rebelles renouveauient une victoire décisive à Torreon. Les colonies européennes prennent des mesures de défense. Des fusils et des munitions ont été apportés à la légation d'Angleterre.

Une protestation américaine

Le correspondant du New-York Herald à Mexico télégraphie que M. O'Shaughnessy, chargé d'affaires des Etats-Unis, a protesté énergiquement auprès du gouvernement mexicain au sujet des attaques dirigées contre le président Wilson par l'organe du gouvernement mexicain *El Imparcial*. Ce journal a qualifié le président des Etats-Unis de « naïf et pédagogue carrizozis, d'exécration fonctionnaire à dents de cheval ».

M. O'Shaughnessy, dans sa note de protestation, dit que sans doute ces attaques ont été publiées sans l'approbation du gouvernement.

On prétend, à Mexico, que le président Wilson, avant de lever l'embargo sur les armes et munitions à la frontière, aurait obligé le général Carranza, chef de la révolution, à s'engager, en cas de succès de celle-ci, à rappeler l'ancien Congrès nationaliste, à porter M. Lascurain, ancien ministre des affaires étrangères, à la présidence provisoire, et à faire des élections libres.

Nouvelles diverses

M. Paléologue, le nouvel ambassadeur de France, est arrivé hier vendredi, à Saint-Petersbourg.

Le résident général en Tunisie, M. Alapette, s'est embarqué hier, pour la France, se rendant à Paris, où il est attendu pour la solution de graves questions.

La police allemande a ordonné la confiscation du nouvel album du dessinateur alsacien Haasi, intitulé *Mon village*.

Le roi d'Espagne a signé hier vendredi un décret convoquant les Cortès pour le 2 avril.

L'armée allemande fera, en septembre prochain, d'importants achats de chevaux.

Un décret chinois, publié hier vendredi, accepte la démission du premier ministre Hsing Hsi Ning et charge Sun Fao Chi, ministre des affaires étrangères, d'assurer, par intérim, les fonctions de premier ministre.

M. Bryn, secrétaire d'Etat à Washington, a envoyé l'ordre à M. Max Milan, ministre des Etats-Unis à Lima, de reconnaître le gouvernement provisoire péruvien.

On annonce de Washington que le président Wilson est obligé de garder la chambre à la suite d'un refroidissement.

Nécrologie

M. Alphonse Bertillon

M. Alphonse Bertillon, inventeur, organisateur et directeur du système d'identité judiciaire à la préfecture de police de Paris, est mort hier vendredi, à l'âge de 61 ans. Il était né à Paris.

C'est en 1832 qu'il imagina de fixer l'identité au moyen de l'anthropométrie.

Il avait installé à la préfecture de police une école d'identification anthropométrique à l'usage des agents de police de tout ordre. Elle était toujours suivie par des fonctionnaires délégués par les gouvernements étrangers.

Il était le fils du docteur Louis-Adolphe Bertillon, statisticien connu, mort en 1833 ; il était le frère du docteur Jacques Bertillon, chef — en retraite aujourd'hui — de la statistique de Paris, et du docteur Georges Bertillon, de Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

Ce dernier lui avait transféré son sang à trois reprises pour combattre l'anémie pernicieuse qui le minait. Ce dévouement fraternel recula de quatre mois le terme fatal, mais ne triompha pas du mal.

Aviation

Le raid de Parmelin

Depuis son arrivée à Turin, jeudi, à 4 h. 16 après midi, Parmelin est chaleureusement félicité par les autorités sportives ; la presse locale recueille de longues narrations de l'aviateur sur son voyage aérien.

Interrogé par le reporter d'un journal local, l'aviateur Parmelin montra au journaliste le diagramme du barographe qu'il pouvait voir les différentes hauteurs atteintes par l'aviateur durant son vol à partir de 700 mètres ; il monta à une hauteur maximum de 5300 mètres, qu'il maintint pendant vingt minutes.

« Ce fut à ce moment, dit Parmelin, le point le plus difficile et où j'ai le plus souffert. »

A 4800 mètres, il eut une abondante hémorragie du nez, mais il ne s'en soucia pas et put surmonter les cinq mille mètres en se servant d'oxygène ; il rencontra ensuite du vent et des remous à de grandes hauteurs, mais sur le Mont-Blanc, il ne subit aucun de ces inconforts ; l'air lui échauffa le visage, mais il n'eut pas à souffrir beaucoup du froid, il put admirer les Alpes, et très distinctement le Mont-Blanc, qu'il ne put pas franchir à son point culminant, à cause du vent ; il prit à droite du colosse et descendit rapidement, presque à pic, ayant coupé l'allumage, sur Courmayeur. Le reste du parcours fut une promenade et rien de plus.

« Avec mon moteur en très bon état et pourvu de benzine et d'huile, dit-il, je n'ai pas pu poursuivre mon vol pour Turin à cause du ciel couvert et du brouillard épais au-dessus des montagnes qui separent la ville de Turin et celle d'Yvercé. »

Lundi, Parmelin espère faire un vol au-dessus de Turin, cité à laquelle il est uni par des liens de parenté et d'amitié ; Mme Parmelin, en effet, est native de Giaveno, à une vingtaine de kilomètres de Turin. Parmelin a déclaré que le vol qu'il ferait sur la ville signifiera sa reconnaissance à la population, qui fut à son égard très courtoise.

L'expédition de M. Jean Ors

Nous avons signalé hier une expérience de parachute, à Juvisy (Seine-et-Oise). L'auteur en est M. Jean Ors. Ce chercheur, à maintes reprises déjà, essaya un parachute de son invention.

Naguère, il précipita du haut de la première plate-forme de la tour Eiffel un macaque qui, protégé par son engin, vint se poser sur le sol sans dommage.

Afin de consacrer définitivement le mérite de son invention, M. Jean Ors avait décidé de l'expérimenter en personne.

Son essai de jeudi sur l'aérodrome de Juvisy fut couronné d'un plein succès.

Le parachute avait été fixé au-dessus du fuselage d'un monoplane monté par l'aviateur Lemoine, qui accompagnait M. Ors comme passager.

L'aviateur, en tournant au-dessus de l'aérodrome, s'éleva jusqu'à trois cents mètres environ. A ce moment, on vit soudainement Ors quitter l'aérodrome, entraînant à sa suite son parachute.

Les spectateurs eurent quelques secondes d'angoisse : le parachute et l'homme dégringolaient dans l'espace. Mais l'anxiété fut de courte durée. Après une chute d'une quinzaine de mètres, le parachute s'ouvrit largement et vint se poser sur la pelouse de l'aérodrome. La durée totale de la descente avait été de 39 secondes.

Les spectateurs applaudirent frénétiquement et acclamèrent, après du courageux Jean Ors, qui était radieux et déclara avoir fait un fort agréable atterrissage.

Confédération

Une vacance au Conseil national

On nous écrit du Tessin :

M. le conseiller national Jean Lurati vient d'annoncer au président du comité du parti conservateur tessinois, M. Tarchini, qu'il se démet de son mandat de conseiller national et cela pour des raisons de délicatesse politique ; qui lui imposent de s'écarter de la vie publique tessinoise, jusqu'à ce que — dit-il — la bourgeoisie passée et les responsabilités ayant été vérifiées, resplesidise l'honnêteté de ma conduite et que je puisse reprendre ma place de combat, appuyé sur la confiance et la sympathie populaire qui m'a environné et m'environne depuis de longues années ».

Avant d'être élu au Conseil national, M. Lurati représenta notre canton au Conseil des Etats aux derniers jours du régime conservateur. Il est un des hommes du parti les plus populaires et personnel, même parmi les adversaires, ne met en doute son absolue honnêteté, même dans cette malheureuse affaire du *Credito*, dans laquelle il est engagé comme membre du conseil d'administration.

La dette fédérale

Suivant le rapport de gestion du contrôleur fédéral des finances, la dette d'emprunt de la Confédération s'élevait, à la fin de 1913, à 148,276,000 francs. Un dépôt de 10 millions de francs d'or de vingt francs a été confié à la Banque nationale.

Que devrait faire la Suisse en cas de guerre générale ?

Le colonel de Tschanner examine dans le *Berner Tagblatt* comment la Suisse pourrait garder la neutralité, en cas de guerre européenne, tout en s'assurant par des conventions avec l'une ou l'autre des puissances belligérantes que son ravitaillement en blé ne sera pas empêché.

Actuellement la Suisse fait venir son blé de Russie, des pays balkaniques, spécialement de Roumanie, d'Amérique, d'Allemagne et d'Autriche. En cas de guerre, l'Allemagne et l'Autriche garderaient leur blé pour elles et empêcheraient les autres de l'exporter. Le blé russe ne pourra plus arriver que par le port de Marseille. Le trafic ferroviaire avec les Balkans sera arrêté par la mobilisation autrichienne. Notre ressource principale sera en blé d'Amérique. Mais pour le faire arriver jusque chez nous, il faudra que les routes qui nous relient aux ports de mer et qui traversent le territoire des Etats belligérants restent ouvertes.

Le colonel de Tschanner suggère cette idée :

La Suisse devrait, dès maintenant, chercher à s'entendre, non pas avec un de ses voisins isolément, mais avec ses quatre voisins, afin d'obtenir pour le cas de guerre le libre passage des approvisionnements destinés à notre pays.

En échange, la Suisse s'engagerait à recevoir chez elle, à hospitaliser et à soigner un nombre à déterminer de blessés de chaque pays. Elle deviendrait ainsi comme un lieu de refuge, un asile pour les victimes de la guerre.

TRIBUNAUX

Garde-chasse et braconniers

Hier vendredi, à Coire, ont commencé les débats du procès intenté au braconnier Hartmann, de Valzeina, qui, en septembre dernier, à la Soesa-Plana, a tué d'un coup de fusil le garde-chasse Heimgartner et blessé le collègue de la victime, le nommé Schneberger, qui a eu les deux genoux paralysés.

Hartmann avait été surpris avec son camarade Ehret en tournée de braconnage ; tandis qu'Ehret luttait avec les gardes-chasse qui voulaient l'arrêter, Hartmann tira sur les gardes-chasse.

Le procureur requiert dix ans de réclusion.

sion. La partie civile a reçu de Hartmann une indemnité de 5000 fr. ; de plus, une somme de 5000 fr. a été prodée par une cotisation dans le canton des Grisons en faveur de la famille de la victime.

Hartmann est âgé de 30 ans et appartient à une famille honorable.

CANTONS

Berne

La réduction du nombre des députés. — L'article 19 de la Constitution bernoise porte ce qui suit :

« Les députés au Grand Conseil sont élus dans la proportion d'un député sur deux mille cinq cents âmes de population de résidence habituelle. Toute fraction au-dessus de douze cent cinquante âmes donne également droit à un député. »

On s'est souvent plaint, en toute raison, du nombre excessif des représentants du peuple bernois, qui parviennent à peine à s'installer dans l'enceinte du parlement. Il faudrait agrandir la salle ; on prévoit de ce chef une très forte dépense, qu'on pourrait économiser en réduisant le nombre des députés.

Is sont actuellement 235. Or, le recensement de la population du 1er décembre 1910 ayant accusé pour le canton une augmentation de 56,400 âmes, le Grand Conseil qui sortira des élections générales, en mai prochain, compterait, si l'on conservait le mode actuel, 253 députés.

Le Grand Conseil a décidé que c'était trop et il a révisé l'article 19, de manière à réduire la proportion à un député par trois mille âmes, ce qui donnera une assemblée de 214 membres.

Les cercles resteront tels quels, sauf deux qui perdent chacun un député. Le cercle de Porrentruy sera l'un d'eux. Il n'élira plus que cinq députés au lieu de six.

La Volkspartei bernoise a décidé de voter contre la révision qu'elle juge défavorable aux minorités.

Le comité conservateur-catholique du Jura propose de laisser les électeurs libres de se prononcer, sans imposer de mot d'ordre politique.

Tessin

Au Conseil national et au Grand Conseil. — On nous écrit de Lugano, le 13 :

M. l'avocat J. Lurati vient de se démettre de sa charge de conseiller national et de celle de député au Grand Conseil.

Je ne crois pas me tromper en vous disant que le parti conservateur-démocratique remplacera M. Lurati ou bien par M. l'avocat Antoine Riva, de Lugano, vice-président au Grand Conseil, ou bien par M. l'avocat Angelo Tarchini, de Balerna, chef du comité conservateur cantonal. Tous les deux sont d'anciens présidents de la *Lepontia* et des membres très dévoués du Comité de l'Union catholique populaire tessinoise.

Au Grand Conseil, la place du jeune député Scraphin Tognetti, qui a accepté une chaire au gymnase-lycée grec du Caire, est échu à un vétéran que nous revoiyons avec grande satisfaction dans la salle des Ursulines : M. Joseph Rossi, de Castelrotto, cousin de notre inoubliable martyr Louis Rossi.

Dans le camp radical, le conflit entre des candidatures Bertoni et Maggini pour le siège de M. Stoffel continue et s'accroît. Maintenant ce sont les actions de premier qui marquent une hausse. Dans leur réunion définitive d'aujourd'hui même, les délégués de la Léventine ont abandonné M. Maggini et se sont prononcés en majorité (15 voix contre 11) pour M. Bertoni. Ceux de Locarno, qu'on avait dit favorables à M. Maggini, se sont, au contraire, partagés ; 16 d'un côté et 16 de l'autre. Il ne manque plus que la réunion des délégués du Val Maggia.

Du côté socialiste, il n'y a pas non plus *unanimité*. Les vieux proposent l'ex-conseiller national Ferri, les jeunes voudraient partir en guerre sur le nom du sieur Tamo.

Par surcroît, il paraît qu'il va y avoir un peu de grabuge aussi pour la nomination des députés aux Etats ; les éléments d'extrême-gauche, mécontents de M. l'avocat Gabuzzi, lanceraient la candidature de M. Olgiati.

M. Gallachi, procureur général, a mis le séquestre sur la fortune de MM. Stoffel, Baculieri et des autres administrateurs de la Banque cantonale.

VALAIS

Le nouveau programme scolaire. — On nous écrit :

Mardi 10 février, à Stalden, l'Assemblée des instituteurs du district de Viège, à laquelle assistaient de nombreux instituteurs et plusieurs ecclésiastiques. Une conférence a été donnée sur le nouveau programme d'études pour les écoles primaires du canton du Valais. Le conférencier a passé en revue les diverses parties du programme, dans lequel il voit un progrès considérable des méthodes d'enseignement. Loin d'entraver l'initiative de l'instituteur et de l'élève, le nouveau programme excite cette initiative, la sert et la guide.

De la discussion qui a suivi, s'est dégagée l'impression que les instituteurs s'intéressent vivement à la nouvelle méthode et qu'ils sauront en apprécier la valeur.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Naufrage. — Une dépêche de Kingston (Jamaïque) annonce que le vapeur anglais *St. Owen* a coulé à deux milles au large de Shoreham. Le capitaine a été sauvé ; huit hommes ont été noyés.

Trois fillettes égarées. — Hier après midi vendredi, à Troyes (Aube), trois fillettes de 11 et 12 ans, qui se rendaient à l'école, ont été égarées par une locomotive en manœuvre, à un passage à niveau.

Elles ont été tuées toutes les trois.

SUISSE

Des voyageurs qui l'échappent belle. — Un maître d'hôtel descendait en voiture d'Evoleme avec deux autres personnes, lorsqu'un lieu dit Villetaz, le cheval fit une glissade sur le verglas et fut précipité dans le ravin. Les voyageurs ont en le temps de sauter hors de la voiture sans se faire de mal.

L'EXILÉE

Par M. DELLY.

Et Myrto, dont la voix pure donnait plus de charme encore à l'expressive langue magyare, savait redire, avec une pénétrante et exquise émotion, les malheurs, la conversion, la mort angélique d'Hellé, la petite païenne devenue la fiancée du Christ.

— Que c'est joli, n'est-ce pas, Père ? dit Karoly avec ravissement.

— Bien joli, en effet, et je comprends que vous soyez heureux d'avoir près de vous Mlle Myrto, qui sait si bien vous distraire, dit le vieux prêtre en caressant doucement la chevelure noire de l'enfant.

— Je l'aime, murmura Karoly en levant les yeux vers Myrto qui lui souriait. Je pense qu'Hellé devait lui ressembler, mon Père.

— C'est possible... Mlle Myrto est aussi une petite Grecque, pour moitié du moins, dit en souriant le Père Joady.

— Moi, je suis un Magyar, rien qu'un Magyar ! fit Karoly d'un petit ton fier. Myrto réprima un tressaillement. L'enfant ignorait qu'un sang étranger cou-

lait dans ses veines, qu'il n'était pas seulement l'héritier de l'antique race magyare des Mileza, mais aussi le fils d'Alexandra Ouloussoff, la descendante des boyards moscovites.

La voix du prince Arpad s'éleva, impérieuse comme à l'ordinaire, mais avec des vibrations un peu frémissantes.

— Mitzi, servez-vous le café.

La petite fille se leva et se mit en devoir d'exécuter l'ordre de son frère. Elle avait généralement de jolis mouvements pleins d'adresse, mais sans doute craignait-elle le coup d'aile sévère du prince Mileza, car elle semblait aujourd'hui toute gauche et empruntée.

Le silence régna quelques instants dans la grande pièce aux toitures blanches, où la robe du Père Joady mettait seule une note sombre. Myrto laissait errer ses grands yeux rayonnants, un peu songeurs, vers les jardins attristés par la pluie fine qui commençait à tomber.

— J'aime vos yeux, Myrto, dit tout à coup la petite voix de Karoly.

Elle abaissa son regard et sourit à l'enfant qui la considérait avec une sorte d'estase.

— Je ne veux pas que vous me quittiez... jamais, jamais ! reprit-il en se pressant contre elle. Je vous aime tant, ma Myrto !

Une émotion profonde envahit Myrto. La touchante affection de ce frère petit et rose faisait vibrer son âme avide de tendresse et de dévouement, et remplie sur-

tout d'un amour de prédilection pour ceux dont le Maître a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

Elle se pencha et effleura tendrement de ses lèvres le front de l'enfant. Mais en redressant la tête, elle rencontra un regard qui exprimait une telle irritation, une si orgueilleuse colère que Myrto sentit un frisson lui courir sous la peau.

Instantanément, une pensée surgissait en elle : le prince Mileza, si passionnément attaché à son fils, était jaloux de l'affection trop ardente de l'enfant pour cette étrangère.

Et, tel qu'il était, avec cette nature altière et vindicative qui semblait laisser deviner tous ses actes, il était certain que jamais il ne pardonnerait à Myrto pareille chose.

Cependant, qu'avait-elle fait pour cela ? Lui-même l'avait placée près de son fils, elle avait aimé ce fils de prince comme elle aimait les enfants d'ouvriers dont elle s'occupait naguère, et le cœur de Karoly était venu naturellement à elle parce qu'il avait deviné en l'âme de Myrto cette compassion tendre et cette abnégation qui n'existaient pas chez ses jeunes tantes, ni même chez sa grand-mère.

Marsa, assise dans un coin de la pièce, baissait le nez sur sa broderie. Miklos se faisait tout petit. Son Excellence avait sa physionomie des plus mauvais jours, il n'y avait qu'à se demander sur qui tomberait l'orage.

Ce fut la pauvre Mitzi qui en subit les effets. A une observation durement faite par son frère, elle éprouva une si vive émotion que la cafetière bascula un peu entre ses mains et laissa tomber du liquide sur le napperon.

— Quelle maladroite vous faites ! Que vous apprend-on donc, pour que vous soyez aussi incapable de rendre le moindre service ? dit-il avec ce dédain glacial qui était chez lui pire que la colère.

Mitzi baissait la tête, de grosses larmes moutaient à ses yeux. Le Père Joady essaya de s'interposer.

— Ce n'est qu'une bien petite maladroite, prince, Mitzi, je crois, n'en est pas coutumière.

— Coutumière ou non, le fait n'existe pas moins. Vous pouvez vous retirer, Mitzi, Mlle Elyanni voudra bien vous remplacer.

Il n'y avait pas à discuter, le ton était péremptoire, et le Père Joady lui-même ne pouvait rien ajouter de plus. Tandis que Mitzi s'efforçait en comprimant ses sanglots, Myrto se leva pour accomplir l'ordre donné par la voix impérieuse du prince Mileza. Mars Karoly protesta, il ne voulait pas quitter Myrto.

— Moi, je le veux ! dit son père d'un ton sans réplique. Donnez-le-moi, Made-moiselle, et servez-moi promptement, je vous prie, car Mitzi nous a retardés.

Il prit l'enfant sur ses genoux, l'entoura de ses bras en le couvrant d'un long regard. Et Myrto pensa, qu'il avait saisi la première occasion venue pour

enlever son fils à celle qui portait ombre à sa jalouse tendresse paternelle.

VII

Quelques jours plus tard, comme Myrto, le soir, prenait congé de ses parents pour remonter dans sa chambre, la comtesse Zolanyi lui dit :

— Venez un instant chez moi, Myrto, j'ai à vous remettre quelque chose.

Myrto la suivit au premier étage, jusqu'au petit salon qui précédait sa chambre. La comtesse ouvrit un tiroir de son bureau et y prit un élégant porte-monnaie de cuir fauve.

— Le prince Mileza a réglé lui-même les émoluments qu'il vous doit en retour des services demandés par lui près de son fils. Il m'a remis ceci pour vous.

Le teint de Myrto s'empourpra et d'un geste spontané, elle repoussa le porte-monnaie tendu vers elle.

— Non, je ne puis accepter !... Je reçois de vous la nourriture, l'abri de votre toit ; c'est suffisant, et je ne veux pas être payée pour la distraction et le soulagement que je puis donner à ce pauvre petit malade... que je lui donne de tout mon cœur ! dit-elle avec émotion.

La comtesse la regarda avec une intense surprise.

— Mais, mon enfant, je ne comprends pas... Vous avez accepté de remplacer près de mes enfants Fräulein Rosa, il avait été question entre nous d'émoluments, sans que vous ayez songé à refuser, tant la chose était naturelle.

Rien n'est changé, puisque c'est près de Karoly, au lieu de Renat et de Mitzi, que vous êtes entrée en fonctions.

— Non, je ne puis considérer de la même manière... C'est un pauvre petit enfant malade et triste, près duquel je remplis un rôle facile de charité pour laquelle il me paraît absolument impossible d'accepter de l'argent ! dit Myrto avec une sorte d'indignation.

— Quelle idée, Myrto !... En tout cas, cette tâche est assez lourde, votre situation, assez grande pour que vous puissiez sans scrupule recevoir un dédommagement. Mon fils, s'il exige beaucoup de ceux qui l'entourent, sait le reconnaître princièriement, vous en jugerez.

Elle essayait de mettre le porte-monnaie dans la main de Myrto.

(A suivre.)

Renseignements Industriels

Le bois dont on fait les fusils

Il n'existe qu'un seul bois propre à la fabrication des armes à feu : c'est le bois du noyer.

Les manufactures d'armes européennes ont absorbé successivement tous les noyers d'Italie et de l'Allemagne du sud ; il en reste fort peu en Hongrie, et c'est aujourd'hui la France qui fournit la presque totalité des bois de fusils nécessaires aux armées du monde entier.

La France exporte, tous les ans, cinq à six cent mille bois de fusils en Allemagne, Autriche, Angleterre, Belgique.

A ce train, dans fort peu d'années, le noyer disparaîtra de France.

FRIBOURG

Ordonnance épiscopale

La Semaine catholique de ce jour publie l'Ordonnance suivante adressée par Mgr Bovet au clergé, aux communautés religieuses, aux conseils de paroisses du diocèse de Lausanne et Genève, touchant les objets appartenant aux églises, aux chapelles et aux sacristies :

L'Eglise a toujours considéré comme un devoir de conserver soigneusement les biens qui lui appartiennent. Ces biens lui ont été donnés pour l'aider à remplir sa mission surnaturelle et elle doit veiller à ce qu'ils ne soient pas détournés de leur fin.

Cette obligation est plus impérieuse encore, quand il s'agit des objets qui servent à l'ornementation de nos sanctuaires et au culte divin. Du reste, plusieurs de ces objets ont reçu une consécration spéciale qui rend leur propriété plus inviolable.

Pour défendre ses biens, l'Eglise recourt aux armes spirituelles que lui a données son divin Fondateur et elle frappe d'excommunication ceux qui, à l'encontre de ses lois, aliènent les biens ecclésiastiques et ceux qui s'en rendent acquéreur.

Nos Constitutions synodales portent la même défense : elles interdisent de vendre, sans Notre autorisation, les objets précieux appartenant aux églises.

Chaque année, dans les Mandements de Carême, Nos vénérés Prédécesseurs se sont fait les échos de cette défense de l'Eglise. Nous-même, depuis que Nous avons été revêtu de la charge épiscopale, Nous avons rappelé les mêmes lois, soit dans Nos Mandements, soit aux assemblées du Synode.

Néanmoins, Nous avons parfois la douleur d'apprendre que des objets, propriétés ecclésiastiques, sont vendus sans aucune autorisation. C'est un grave abus qu'il Nous est impossible de tolérer plus longtemps. Notre conscience Nous impose de prendre des mesures précises et efficaces pour le combattre.

Nous le devons aussi pour obéir au décret de la Sacré Congrégation Consistoriale, du 31 décembre 1909. Ce décret ordonne aux Evêques de présenter, tous les cinq ans, au Saint-Siège, un rapport détaillé et motivé sur l'état de leur diocèse. Pour rédiger ce compte rendu, les Evêques sont tenus de répondre exactement à cent cinquante questions qui concernent tous les points de l'administration d'un diocèse. Or, voici l'une des questions à laquelle Nous devons répondre : « Y a-t-il des églises où se trouvent des objets ou des meubles précieux par la matière dont ils sont faits, par leur facture artistique ou leur antiquité ? Y a-t-il, en particulier, des livres, peintures, sculptures, mosaïques antiques ou artistiques ? Comment ces objets sont-ils gardés et en possède-t-on à l'Evêché un inventaire spécial ? »

« Prend-on des précautions pour qu'aucun objet précieux, si petit soit-il, ne soit vendu sans la permission du Saint-Siège et après l'estimation faite par des experts ? »

Pour Nous conformer à cette prescription, Nous avons décidé, en vertu de Notre propre autorité, de faire dresser un inventaire de tous les objets appartenant aux églises, chapelles et sacristies, précieux par leur matière ou par leur valeur artistique, archéologique ou historique, soit dans Nos paroisses, soit dans les couvents soumis à Notre juridiction. Un catalogue photographique de ces objets sera établi par les soins d'un prêtre qualifié et compétent que Nous désignerons et à qui Nous donnerons, en exécution de la présente Ordonnance, la faculté d'entrer dans la clôture des couvents, si cela est nécessaire pour l'accomplissement de sa tâche.

Nous aimons à croire que Notre dévoué sera accueilli partout avec bienveillance et que partout on lui facilitera sa mission. Si, contre Notre attente, il rencontrait des obstacles, Nous nous verrions obligés de prendre et Nous prendrions effectivement des mesures sévères. L'Evêché supportera les frais de l'inventaire. Dès que celui-ci sera établi, Nous nommerons une commission composée d'ecclésiastiques compétents, qui sera chargée d'estimer les objets inventoriés, de les classer méthodiquement et de prévoir sur les demandes éventuelles d'aliénation. Le catalogue des objets d'art religieux restera Notre propriété exclusive et il en sera tiré trois exemplaires : l'un pour l'Evêché, le second pour la paroisse ou le couvent inventorié, le troisième sera mis à la disposition de Notre délégué pendant la durée de ses fonctions.

L'Etat, dont la mission est de promouvoir le bien temporel de la société, s'intéresse, lui aussi, aux œuvres d'art qui constituent une partie du patrimoine national.

Dans le canton de Fribourg, l'article 314 de la loi du 22 novembre 1911, concernant l'application du code civil suisse, dit : « Les institutions ou corporations de droit public ne peuvent aliéner, sans l'autorisation du Conseil d'Etat, les choses offrant un intérêt artistique, historique ou scientifique. » Une entente est intervenue sur ce point entre l'Evêché

et le Conseil d'Etat du canton de Fribourg. En conséquence, toute demande d'autorisation dans le but d'aliéner des objets d'art religieux sera adressée directement à l'Autorité diocésaine qui, après avoir entendu la Commission, traitera avec l'Autorité civile.

Nous rendons les intéressés attentifs au 2^{ème} alinéa de l'article 314 : « L'aliénation non autorisée est de nul effet. Les objets ainsi aliénés doivent être réintégré moyennant restitution de la contre-valeur reçue. Le Ministère public attaque, d'office ou sur requête, les aliénations illicites, sans préjudice des poursuites pénales. » Indépendamment des lois canoniques, la loi civile fournit donc le moyen d'assurer effectivement, dans le canton de Fribourg, l'observation des défenses portées par l'Eglise. Toutes les fois que Notre Commission sera saisie d'une vente illicite, elle ne manquera pas, au besoin, de demander l'application de la loi civile.

Dans les autres cantons du diocèse, Nous agissons contre les auteurs d'aliénations illicites conformément aux règles du Droit ecclésiastique.

L'Eglise catholique a toujours été la grande inspiratrice des arts ; aucune société religieuse ne les a favorisés et soutenus comme elle. Le vénérable clergé et les fidèles tiendront donc à témoigner à leur Dieu leur obéissance et leur amour en entourant d'une pieuse sollicitude tout le mobilier sacré de leurs sanctuaires.

André BOVET.
Evêque de Lausanne et Genève.

CONFÉRENCES DE LA GRENETTE

Les édifices constantiniens de Rome

Voici le résumé de la très belle conférence, inspirée du jubilé constantinien, faite, hier soir, à la Grenette, par Mgr Kirsch, professeur d'archéologie chrétienne à l'Université :

Le 29 octobre 312, Constantin le Grand entra en triomphateur à Rome, après avoir défait Maxence au pont Milvius. Constantin fixa sa résidence dans la capitale de l'empire, mais pour quelques mois seulement. Pendant son règne, il n'y retourna que deux fois, pour un séjour de quelques mois ; le 11 mai 330, au lieu de la dédicace de Byzance, Constantinople, la nouvelle résidence impériale. En réalité, Rome n'était plus depuis longtemps la résidence ordinaire des empereurs ; au troisième siècle, ceux-ci se trouvaient la plupart du temps dans les camps, aux frontières de l'immense empire. La division du pouvoir suprême, introduite par Dioclétien, entraîna définitivement à la capitale le caractère de ville impériale.

Cependant, Rome restait toujours la vraie capitale aux yeux des habitants de l'Empire, et les empereurs ne la négligeaient nullement. Maximien avait fait bâtir des bains publics grandioses, auxquels il donna le nom de son collègue, Dioclétien, et dont les restes imposants sont conservés à Santa Maria degli Angeli. Maxence fit établir un vaste cirque nouveau hors de la ville, dont les ruines subsistent encore près de la voie Appienne. Il commença encore la construction d'un de ces grands édifices publics qu'on appelle basiliques, centre de la vie publique et, en partie, du commerce. Les tribunaux également y siégeaient.

Cette basilique, située sur la colline au nord-est du Forum romain, fut continuée et terminée par Constantin, dont elle reçut le nom. Le vaste et somptueux édifice mesurait 96 mètres de longueur sur 74 de largeur. L'intérieur était divisé en trois nefs : la nef principale, qui occupait toute la longueur et avait 25 mètres de largeur, était recouverte d'une énorme voûte massive ; les nefs latérales formaient chacune trois salles énormes, dont les voûtes étaient perpendiculaires à la voûte centrale. L'un des bas côtés est conservé ; il forme la ruine la plus importante dans le voisinage du Forum romain.

Mais l'empereur Constantin inaugura surtout à Rome la construction d'un nouveau genre d'édifices, tel qu'aucun de ses prédécesseurs n'en avait encore fait bâtir : il fit élever des basiliques chrétiennes, pour le culte divin.

Aux yeux des habitants de la capitale, ce fut là peut-être la preuve la plus palpable de la conversion de Constantin au christianisme et du nouvel état de choses inauguré par cette conversion. A côté du palais impérial de Latran, dont Constantin était devenu propriétaire par son mariage avec Faustina, fille de Maximien, et qu'il donna à la communauté chrétienne de Rome pour en faire la résidence de son évêque, le Pape, Constantin fit élever comme église papale une grande basilique à cinq nefs et à transept : c'est la basilique de Latran, aujourd'hui encore la cathédrale du Pape. Les murs extérieurs de l'édifice correspondent à la construction primitive, mais l'intérieur a été complètement changé par des restaurations. La grande mosaïque de l'abside conserve, dans ses principaux traits, la décoration primitive ; le buste monumental du Sauveur, qui la domine, est à peu près tel qu'il fut exécuté à l'origine.

Pour la cérémonie solennelle du baptême par immersion, qui se faisait la

nuit du samedi saint, Constantin fit élever de plus un baptistère spécial, sur plan octogonal, conservé également, dans ses parties essentielles à côté du chœur de la basilique.

A l'époque du premier empereur chrétien, le culte des martyrs et la vénération de leurs sépultures prirent un essor extraordinaire. Constantin entra également dans ce mouvement ; il fit bâtir cinq églises aux environs de Rome sur les tombeaux des martyrs les plus illustres. Les sanctuaires consacrés aux restes mortels de saint Paul, de saint Laurent, des saints Pierre et Marcelin et de sainte Agnès (celui-ci bâti principalement par la fille de l'empereur, Constantine) étaient de dimensions plus modestes ; l'église dédiée au tombeau de saint Pierre, au pied de la colline du Vatican, fut par contre une basilique magnifique à cinq nefs et à transept, semblable à celle de Latran. Elle fut détruite au XVI^{ème} siècle pour faire place à la basilique moderne ; le tombeau de l'apôtre resta intact et se trouve encore maintenant à la place où les restes mortels de saint Pierre avaient été déposés après son glorieux martyre.

Au moyen âge encore, une inscription en mosaïque sur l'arc de triomphe, entre la nef centrale et le transept, et exécutée à cette place sous Constantin, proclamait la fondation du sanctuaire par cet empereur.

Un dernier genre d'édifices élevés à Rome sous Constantin nous est fourni par deux mausolées : celui de sa mère sainte Hélène, dont les ruines pittoresques dominent la *campagna* de Rome près de la voie Labicane ; et celui de sa fille Constantine, près de Sainte-Agnès-hors-les-murs ; Santa Costanza, gracieuse rotonde, dont l'intérieur est divisé en deux espaces par une rangée circulaire de colonnes accolées, lesquelles portent la coupole du centre. La voûte en plein cintre de la nef latérale conserve encore sa décoration primitive en mosaïque. Il en est de même pour deux grandes niches latérales.

Tous ces monuments n'ont pas seulement une haute valeur historique, mais encore une grande importance pour l'histoire de l'architecture chrétienne de l'antiquité. Ils nous montrent le travail artistique qui mit au service des monuments religieux chrétiens les grandes traditions de l'art antique. Celles-ci furent conservées de cette manière pour l'avenir et devinrent la base de tout le développement magnifique des arts au service de l'Eglise dans la suite des siècles.

Personne, mieux que Mgr Kirsch, ne pouvait nous parler des monuments de l'antiquité chrétienne. Il l'a fait avec une science et une clarté qui ont mérité les vifs applaudissements de son très nombreux auditoire.

Fête cantonale de musique

Le comité d'organisation de la fête cantonale des musiques fribourgeoises à Estavayer nous prie de publier l'appel suivant :

Le 24 mai prochain, Estavayer, la vieille ville, aura l'honneur de recevoir, dans ses murs, les sociétés de musique du canton. C'est avec plaisir que notre vaillante société, la *Persévérance*, a pris cette initiative, et avec empressement le comité d'organisation s'est mis à l'œuvre.

D'ores et déjà, nous pouvons compter sur le dévouement et la collaboration de toute la population.

Ce qu'il nous importe, avant tout, d'acquiescer, c'est l'adhésion en masse de toutes les sociétés fribourgeoises.

Que toutes, de la plus ancienne à la plus jeune, de la plus admirée à la plus modeste, se fassent un devoir de répondre à notre appel.

Nous désirons voir réunis les brillants panaches, les uniformes plus modestes et jusqu'aux simples rubans de nos familles villageoises.

A notre époque socialiste à l'excès, il importe que les sociétés musicales ne restent pas à l'écart du mouvement. S'il est vrai que l'union fait la force, venez tous sceller cette union et affermir cette force.

Pour qu'il n'y ait aucune fausse note dans cette réunion, le comité cantonal, fort bien inspiré, a décidé de rejeter l'idée de concours proprement dit.

Il a voulu que cette fête d'un jour fût une fête d'harmonie, de saine émulation et que, chacun rentrât chez soi non pas couvert de lauriers, mais simplement de concours proprement dit.

Vous viendrez à Estavayer sans crainte des brouillards. Le soleil du printemps aura, depuis longtemps, dissipés. La ville se fera plus coquette : le lac se fera, pour vous, plus limpide et plus bleu.

BEAUX-ARTS

Deux de nos peintres, Henri-Marcel Robert et Jean de Castella, exposent, en ce moment, leurs œuvres, dans les salles copieusement éclairées qui ont été mises à leur disposition au bâtiment de l'école du Bourg.

Nous avouons que, en regardant leur affiche bien dessinée — qui, du reste, par sa tonalité douce, est plutôt une affiche d'intérieur — nous nous sommes demandé d'abord le pourquoi d'une exposition de deux artistes d'un tempérament si différent.

En réalité, leur peinture ne se suit pas du tout et le contraste de l'une et de l'autre en met en valeur le caractère respectif.

Henri-Marcel Robert, bien que né en Suisse, est un peintre français. C'est à Paris que sa culture s'est affirmée et que son talent fut remarqué dans plusieurs Ecoles. Il y a environ sept ans, il fut appelé à Fribourg pour enseigner le dessin au Technicum. Aujourd'hui, ses œuvres nombreuses représentent l'utilisation intense de tous les instants libres que lui laisse son enseignement. Nous connaissons ses eaux-fortes ; plusieurs critiques en ont fait de sincères éloges dans divers journaux suisses, et l'une ou l'autre d'entre elles a été acquise par la Confédération.

L'exposition de ces jours nous révèle en Robert un pastelliste dévoué et d'un très habile métier. Ici serait tout d'abord le « Pont du Milieu », où, derrière les arches solidement bâties, sous lesquelles coule une vraie Sarine, toute une silhouette de Fribourg se dessine, croque allégrement sur maisons bien campées, mises en valeur par un merveilleux effet de lumière. C'est bien la note juste que nous offre notre antique cité par certains soirs d'automne.

Nous citerons, après cela, les lumineux pastels de Barberèche, qui représentent bien notre campagne fribourgeoise dont les plans s'accroissent brusquement les uns sur les autres et dont la tonalité caractéristique est faite de jaune, de vert et de bleu.

D'autres paysages, reproduisant de petits lacs de montagne, sont absolument exquis. La transparence de l'eau, les reflets, la moiteur des mousses et le soleil sur les cailloux en font des pages d'une singulière poésie et d'une finesse incomparable.

Ensuite, toute une série de paysages toscans s'impose par la vérité de leur atmosphère et par leur rare puissance lumineuse.

Quelques portraits de jeunes filles ou enfants, très intéressants par le volonte de leurs tons, l'expression jolie et la simplicité de leur facture, consacrent l'art de Robert aussi bien dans le portrait que dans le paysage. Sa peinture à l'huile constitue un réel progrès sur les toiles qu'il a exposées précédemment ; mais on sent ici que l'artiste est sensiblement gêné par le médium. En général, ses toiles sont un peu trop sèches et leurs ombres pas assez transparentes. Plusieurs cependant, telles que *Chemin dans le maquis*, *Effet de givre*, etc., ne sont pas sans intérêt.

On se rend compte sans doute que Robert n'est pas encore arrivé à la possession complète de son talent. Nous attendons mieux encore de lui ; nous désirons qu'il abandonne son format de pochade. Nous le mettons en garde contre trop d'habileté. Nous lui demandons des œuvres de plus grande envergure et une orientation définitive et complète.

M. Jean de Castella, qui s'était spécialisé tout d'abord dans l'affiche et le vitrail, et qu'un séjour prolongé en Australie nous avait fait un peu perdre de vue, rentre en scène par une série d'œuvres déconcertantes d'originalité, et dont plus d'une est de réelle valeur. Sa peinture est large et rend fort bien les impressions très rapides et très vibrantes. Ses intérieurs sont une révélation. L'une de ses meilleures toiles est *L'Heure du facteur*. Les tons de la molasse à contre-jour sont parfaits et la lumière qui se joue au travers de la merveilleuse grille en fer forgé est toute chatoyante. On se rend compte toutefois que la figure, la petite bonnie femme qui attend sa lettre par la porte entrebâillée, n'est qu'une indication, et que l'artiste n'y a pas attaché un intérêt capital.

Nous citerons encore le *Pont du Milieu*, qui est un beau paysage, d'une atmosphère très juste et dont la partie de gauche, la grève, et la Sarine, est particulièrement bonne ; ensuite, *Lac sur le Gotteron*, excellente petite toile, remarquable de vérité et de fraîcheur ; *Cher l'Antiquaire*, impression rapide, hardiment dessinée, où l'on entrevoit de vrais bijoux.

Pour terminer, nous attirerons encore l'attention sur quelques paysages pleins de caractère, tels que *Grenier à Marty*, *Croix-Blanche*, etc.

gnet qu'on s'intéresse aux Beaux-Arts. Cette dernière remarque ne s'adresse encore hélas ! qu'à un nombre trop restreint de personnes. Ce sont un peu toujours les mêmes qui achètent...

N. de B.

V^{ème} pèlerinage interdiocésain à Lourdes

Le sixième pèlerinage interdiocésain de la Suisse française à Notre-Dame de Lourdes aura lieu du 22 au 30 avril prochain. Les pèlerins des diocèses de Sion et de Lausanne et Genève seront accompagnés de leurs frères du Jura helvète.

On espère obtenir, à l'aller, un arrêt suffisant, à Lyon, pour offrir à tous les pèlerins la possibilité de visiter Fourvières.

Afin de répondre à de nombreuses demandes, et à la condition de recueillir un minimum de 300 inscriptions, le comité offre, en outre, au retour, aux personnes qui le désireraient, la facilité d'un double pèlerinage : l'un, à Paray-le-Monial, où se trouvent la chapelle des apparitions du Sacré-Cœur de Jésus avec la chasse de la Bienheureuse Marguerite-Marie et le Musée eucharistique si intéressant ; l'autre, à Ars, où l'on vénère la chasse du Bienheureux Vianney, que Pie X a proclamé le modèle et le protecteur des pasteurs d'âmes.

Le coût de ce pèlerinage supplémentaire, billet de chemin de fer, logement, pension à Paray et à Ars compris, reviendrait à 15 francs en III^{ème} classe et à 22 fr. en II^{ème} classe.

Les malades, avec le personnel chargé d'en prendre soin, et les pèlerins qui ne se rendront pas à Paray et à Ars, rentreront directement à Genève, le matin du 30 avril, tandis que les pèlerins de Paray et d'Ars n'y arriveront que dans l'après-midi du 1^{er} mai.

Les adresses des chefs de groupes et des bureaux d'inscription, le prix des billets de chemin de fer et d'hospitalisation sont indiqués sur les feuilles-affiches que MM. les révérends Curés sont priés de placer à l'intérieur de leurs églises et de leurs chapelles.

Les pèlerins doivent s'inscrire tous auprès du chef de groupe avec lequel ils désirent voyager et dire s'ils veulent remplir les fonctions de brancardiers, chantres, servants de messe ou infirmiers.

Aucun malade ne pourra être hospitalisé s'il ne fournit, lors de l'inscription, un certificat du médecin traitant, selon le formulaire officiel. Ce formulaire lui sera délivré par les chefs de groupes.

Les pèlerins qui souffrent d'affection cardiaque grave doivent obtenir de leur médecin l'autorisation de participer au pèlerinage et demander leur hospitalisation.

Les malades atteints de folie, d'épilepsie ou de maladie nerveuse, ou contagieuse ne peuvent être admis. La direction se fera un devoir de les recommander aux prières des pèlerins.

La clôture des inscriptions est fixée au soir du 15 mars. Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en considération, ni pour Lourdes, ni pour Paray et Ars.

Les offrandes à l'Œuvre de Lourdes en faveur des malades pauvres et des brancardiers peu fortunés seront reçues avec reconnaissance. Elles peuvent être remises aux chefs de groupes ou adressées à M. le Doyen de Remaufens, directeur du pèlerinage. La liste des noms des membres actifs, bienfaiteurs et spirituels de l'Œuvre de Lourdes et de tous les bienfaiteurs des malades sera placée, dès l'arrivée à Lourdes, dans l'antichambre du rocher qui se trouve au-dessous de la niche de l'Apparition, et toutes leurs intentions seront spécialement recommandées à la Vierge immaculée. La première messe célébrée à la Grotte sera offerte à ces mêmes intentions.

Au nom du comité interdiocésain : Le directeur général : A. Grenaud, curé-doyen de Remaufens. — Le président : Joseph Comte, à Fribourg. — Le secrétaire : Marc Raboud, curé de Vuipens.

Les caractères du « Malade imaginaire »

Pour goûter Molière avec plaisir, il faut voir ses types et ses caractères. Nous connaissons, sans doute, l'Avare, le Misanthrope, la Coquette, la Précieuse ; voyons quelques traits de la psychonomie d'un Malade imaginaire pour mieux apprécier la pièce que vous joint nos Sariniers.

Que de maux et de misères autour du fauteur d'Argan ! Sans doute, la maladie n'est pas sérieuse, et le burlesque des scènes ou sont étalées, crûment — trop crûment même — toutes les faiblesses de notre nature en voile le spectacle répugnant.

Tous les docteurs de la faculté qui se succèdent dans la demeure d'Argan ne sont que des drôles, des grotesques, et Molière les peint avec une finesse et un naturel incomparable, nous donnant ainsi une idée exacte du ridicule des esculapes du XVI^{ème} siècle.

son impitoyable malice, elle n'est ni tendre, ni aimable ; mais, que de verve amusante dans ses incartades pleines de bon sens et de franchise, qui contrastent justement avec la méchanceté docteresse de Béralde ! Celle-ci est la seule psychonomie peu agréable de la pièce : elle reste cependant dans l'esprit comique, parce qu'elle allie toujours de ridicule à l'odieux.

Le petit rôle de Louison est exquis de grâce naïve et d'espièglerie. Angélique et Cléante sont les deux amoureux sincères, un peu simples et gauches, qui, décidément, s'épouseront, pour le bon plaisir de M. Argan.

Tous les caractères corroborent ainsi à l'effet général : rendre ridicules la fausse médecine et ses victimes.

Art. B.

CAUSERIE MUSICALE

Le 4^{ème} concert d'abonnement. M^{lle} Maria Philipp est, comme la renommée aux cent voix l'a proclamé, une très grande cantatrice. Elle l'est par sa voix si chaude, si passionnée et si pleine de caractère. Elle l'est encore et surtout par sa façon très personnelle de détailler le lied. Brahms spécialement a trouvé en elle une interprète merveilleuse. Nombreux sont ses récitals consacrés tout entiers à ce compositeur, et la critique est toujours unanime à déclarer intense le charme qu'elle leur prête. Il est évident que les mélodies composées sur un texte allemand doivent être chantées en allemand. Mais, pour complaire au public de Fribourg, on a placé en regard la traduction française, si bien qu'on pourra facilement suivre chaque phrase musicale sur les deux textes. Outre Brahms, M^{lle} Philipp nous dira encore deux pièces délicieuses de Schumann : « Oui, c'est toi » et cette page enchantée sur la tonalité de fa dièse majeur indiquée, mieux que tout, combien est pleine de promesses radieuses cette « Nuit de printemps ».

A côté des lieder vraiment classiques, M^{lle} Philipp s'est encore fait la spécialité de faire entendre de vieilles chansons populaires, très simples, très naïves même, auxquelles son art vrai réussit à donner une vitalité exceptionnelle. Que ne sait-elle pas tirer de « Madam carissima », de « C'est moi ami » ou de la villanelle « Ma fille veut-tu un bouquet ? »

C'est M^{lle} Glogner qui se chargera de l'accompagnement de ces lieder. Elle donnera encore, avec ses partenaires du Conservatoire, MM. Hegetschweiler et Plomb, le premier trio de Schumann, œuvre profonde et pleine d'envoies mélodieuses et celui de Dvorak, une de ses compositions les plus inspirées, où elle pourra faire spécialement valoir son brio, sa souplesse et sa musicalité.

Ant. Hartmann.

Etat civil de la ville de Fribourg

Décès
13 février. — Clément, Joseph, époux de Julie, née Scherbenleib, d'Epandes, commissionnaire à Montreux, 42 ans.

André ALLAZ, secrétaire de la Rédaction.



Plus longtemps un dentifrice prévient la fermentation et la merche de la décomposition dans la bouche après que le ringage en a été fait, meilleur est le dentifrice. Pour prévenir la décomposition d'une façon permanente, aucun dentifrice n'est comparable à l'Odol.

Prix : 1 flacon (suffisant pour plusieurs mois) 2 fr. 50 ; 1/2 flacon 1 fr. 50.



KALODONT
la meilleure
Crème dentifrice
donne aux dents
une blancheur éblouissante
Antiseptique.

†
Madame Julie Clément, née Schortenleib, à Fribourg, les familles Berdet-Clément, Rössy-Clément, Sottaz et Clément, ainsi que les familles alliées, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur Alfred CLÉMENT
commissaire à Montreux
leur cher époux, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé dans sa 42^{me} année, muni des secours de la religion.
L'enterrement aura lieu dimanche, 15 février, à 1 h. de l'après-midi. D'après de l'Hôpital des Bourgeois, à 8 heures.
R. I. P.

†
Madame et Monsieur Alfred Moret-Dupasquier et leurs enfants, à Bulle; Madame et Monsieur Paul Deschenaux-Dupasquier et leurs enfants, à Courvillaz; Monsieur et Madame Léopold Dupasquier-Castella et leurs enfants, à Vuadens; Monsieur et Madame Gustave Dupasquier-Moret et leurs enfants, à Vuadens; et les familles alliées, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
MONSIEUR ISIDORE DUPASQUIER
à Vuadens
leur cher père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et parent, décédé le 14 février, dans sa 71^{me} année.
L'enterrement aura lieu à Vuadens, mardi 17 février, à 4 heures.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.
R. I. P.

†
Monsieur Léon Chappuis et ses enfants Henri, Marie-Thérèse, Renée et Laure; à Estavayer-le-Gibloux; Les Révérends Sœurs Marie-Caroline et Marie-Léonine Chappuis, Sœurs de la Charité, à Thonon-les-Bains et Saint-Robert (France); Madame et Monsieur Louis Courlet-Chappuis et leurs enfants, à Estavayer-le-Gibloux; Monsieur et Madame Raymond Chappuis-Macheret et leur enfant, à Riveyres-Saint-Laurent; Madame et Monsieur Firmin Barbey-Chappuis et leurs enfants, à Fribourg; Monsieur et Madame Ferdinand Chappuis-Huguenot et leurs enfants; Monsieur Joseph Clav, à Estavayer, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère et sœur
Madame Marie Chappuis
née Clerc
décédée pieusement le 13 février au soir, à l'âge de 58 ans, munie des secours de la religion.
L'enterrement aura lieu à Estavayer-le-Gibloux, lundi 16 février, à 9 1/2 h. du matin.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.
R. I. P.

†
Madame Amélie Martin-Schleuener, Monsieur et Madame Alexis Martin-Sieher et leurs enfants, à Fribourg; Monsieur François Schleuener, à Klingnau; Monsieur et Madame Albert Schleuener-Bähler, à Vevey; Monsieur et Madame Sieber-Marti, à Berthoud, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Monsieur Alexandre Martin
épicier
leur cher époux, père, beau-père, grand-père et oncle, décédé subitement, le 13 février, à l'âge de 88 ans.
L'enterrement aura lieu lundi, 16 février, à 1 h. de l'après-midi. Domicile mortuaire: rue de Lausanne, 32.
Les dames ne suivent pas.
On est prié de ne pas faire de visites.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.
Société fédérale de gymnastique l'« Ancienne »
Messieurs les membres sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté collègue
Monsieur Alexandre Martin
membre libre
qui auront lieu lundi, 16 février, à 1 h. de l'après-midi.
Domicile mortuaire: rue de Lausanne, 32.
La famille Corninbonat remercie bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver.
On demande, pour le 15 février, une femme de chambre
sachant bien coudre et ayant du service, pour un ménage de trois personnes.
S'adresser: 25, avenue de Raminne, au 2^e, LAUSANNE.

LE

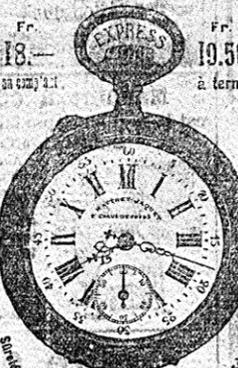
THERMOGÈNE

est un remède facile, propre, élegant; bien appliqué sur la peau, il guérit en une nuit Toux, Rhumatismes, Maux de gorge, Maux de reins, Points de côté, Torticolis. — Prix: 1.50

Se méfier des contrefaçons.

SOCIÉTÉ DES CONCERTS
Dimanche 15 février, à 5 h. précises, à la Grenette
4^{me} concert d'abonnement
M^{lle} Maria PHILIPPI
cantatrice
M^{me} GLOGNER, pianiste
M. R. HEGETSCHWEILER, violoniste
M. H. PLOMB, violoncelliste.

MONTRES INNOVATION
Vente directe du fabricant au consommateur



Fr. 18.— à Fr. 19.50 à terme

5 ans de garantie
6 mois de crédit
3 jours à l'essai

Montre acier, per. métal blanc, parait inaltérable, corette et chvil, remonte-chargeement automatique, réglage et bouton d'innovation.

Acompte Fr. 5. Par mois Fr. 3.

Pensez aux grands avantages de notre système de vente innovateur.

Régule de précision
Plus de 12.000 montres
Innovation en usage.

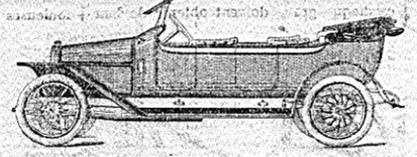
Nombreuses lettres de félicitations.

Demandez nos catalogues gratis et franco. Agents honoraires et sérieux demandés. Peuvent être de revendeur, détail et boutique. Indiquer le nom, la journal.

A. MATTHEY-JAQUET
Fabrique «Innovation»
La Chaux-de-Fonds

Maison de confiance et de valeur renommée. — Fondée en 1903. La première du genre en Suisse. Toujours l'unique, jamais égale.

Nouvelle Carrosserie Lausannoise
Chemin de Malley (Route de Morges) LAUSANNE
TÉLÉPHONE 2658



Carrosseries de luxe et courantes
GRANDS ATELIERS DE RÉPARATIONS
Forge. Tolerie. Menuiserie. Sellierie. Peinture
LIVRAISONS RAPIDES

AVIS IMPORTANT

N'achetez pas de meubles avant d'avoir demandé les prix et visités les

Grands Magasins et Fabrique „GRUYERIA“ de Bulle et Fribourg

Là, vous trouverez un choix considérable de meubles simples et de luxe, à des prix défiant toute concurrence.

Vente directe et sans intermédiaire
DÉPOT DE FABRIQUE:
Avenue de Pérolles, 4, & Route Neuve, 4
Téléphone 558 Fribourg Téléphone 558
N.-B. — Tous nos meubles sont garantis au chauffage central. H 380 F 633

CASINO SIMPLON
Dimanche après midi, à 3 1/2 heures
PRIX RÉDUITS
DER AMERIKASEPPL
Bauernposse in 3 Akten, von RAUCHENEGGER
Dimanche soir, à 8 1/4 heures
Die polnische Wirtschaft
Gesangsposse in 3 Akten, von Jean GILBERT
Lundi soir, à 8 heures
RÉPRÉSENTATION D'ADIEUX
Zum Benefiz der Charakterkomiker Herrn Max Dalago
Das süsse Mädel
Operette in 3 Akten, von REINHARDT

Goûtez les
Samas CIGARES
VEVEY

Qualités supérieures spécialement recommandées:

« Bon Fribourgeois » à 25 cent. le paquet de 10 cigares.
« Flambeau »
« Beuregard » à 30 cent. le paquet de 10 cigares.
« Trianon »

Pharmacies d'office
Dimanche 15 février et service de nuit du 14 au 20 février.
G. Lapp, rue St-Nicolas, 159.
Bourknocht & Gottran, rue de Lausanne, 841-343.

Plusieurs propriétés agricoles à vendre ou à louer
S'adresser à **A. Rivollet & Co, Tour-Maitresse, 12, Genève, Téléphone 28-48.**

A VENDRE
2 villas hors de ville, tram à proximité.
ON DEMANDE
à louer un café à la campagne avec terre.
S'adresser à la **Banque Commerciale et Agricole, à Fribourg, 823.**

A VENDRE
1 harnais à l'anglaise, élégant et fort, avec garniture blanche, 2 harnais de devant avec colliers Bündner (garnitures en laines), 2 harnais Bündner avec garnitures blanches. Bâches pour chevaux, garanties imperméables.
Occasion: 2 harnais à l'anglaise usagés, mais encore en bon état.
Pour fin de saison, je vends de bonnes couvertures en laine, avec rabais. H 736 F 844
Se recommander.
Fred. Holl, sellier
Nouvelle route des Alpes, Fribourg.

On demande à louer
à Fribourg, pour le 25 juillet, appartement de 4 à 6 pièces et dépendances (salle de bain installée), au rez-de-chaussée ou 1^{er} étage. Eventuellement on louerait maison entière.
Offres par écrit, sous chiffres H 725 F, à Haasenstein & Vogler, Fribourg. 824

Vente juridique
L'office des poursuites de la Sarine fera vendre, à tout prix, le **mercredi 17 février**, à 2 h. de l'après-midi, à la salle des ventes (maison judiciaire):
2 machines à coudre, 1 table ronde, canapé, chaise longue, chaises rembourrées, glaces, armoires, lit complet, rideaux, paravent, ustensiles de cuisine, etc.

St. Niklaus-DOPPEL-Bräu
de la **BRASSERIE BEAUREGARD**
En vente durant 4 semaines

On demande
pour une importante imprimerie de la Suisse romande, deux conducteurs imprimeurs, de préférence sachant le français et de religion catholique. Bonnes références exigées.
S'adresser, sous pli fermé, avec chiffres H 620 F, à l'agence Haasenstein & Vogler, Fribourg.

ON DEMANDE
pour tout de suite et pour la saison prochaine, conducteurs, visitez, portiers, sommeliers, domestiques, femme de ch. et tous les autres employés d'hôtels. 853
S'adresser: **Bureau International Suisse, 31, rue Philippe Plantamour, Genève.**

ON DEMANDE
une fille
honnête et robuste, ayant au moins 18 ans, pour aider aux travaux de ménage. Entrée tout de suite. H 751 F 348
S'adresser au **Café du Nord, Fribourg.**

ON DEMANDE
un garçon de peine
Entrée tout de suite.
S'adresser à **M. Gaudi-Bichard, épicerie, rue de Lausanne, H 763 F 860.**

On demande une Gouvernante
pouvant faire le ménage dans un petit train de campagne.
Dagerdi, Satigny, Genève.

Armes à feu
Fibrier de poche, 6 mm. H. 2.50.
Grand dep. Fr. 4.60, Revolver 6 coups 7 mm. dep. 5.50, Nickelé Fr. 6.50, Central, Fr. 9.50, Pistolet, Fr. 1.65, Revolver pr cartouches d'ordonnance. Suisse cal. 7/5 ou Browning 6/35, Fr. 18.—, Pistolet automatique St. Browning, cal. 6/25 Fr. 33.50, cal. 7/65 Fr. 39.50. — Fusil de chasse à 2 coups, dep. Fr. 55.—, Munitions, Catalogue gratis. — **LOUIS SCHY, fabr., Payerne.**

JEUNE HOMME
intelligent et sérieux, si possible sachant l'allemand, trouverait place dans un bureau pour faire des écritures.
S'adresser sous H 762 F, à Haasenstein & Vogler, Fribourg. 859

ON DEMANDE
une jeune fille
pour le service des chambres, sachant repasser et servir à table, dans une bonne maison. Bonne occasion d'apprendre le bon allemand. H 921 Y 764
Adressez les offres à **Madame Hauchert, villa le Pommier, Thônex.**

ON DEMANDE
une jeune fille
pour le service des chambres, sachant repasser et servir à table, dans une bonne maison. Bonne occasion d'apprendre le bon allemand. H 921 Y 764
Adressez les offres à **Madame Hauchert, villa le Pommier, Thônex.**

ON DEMANDE
une jeune fille
pour le service des chambres, sachant repasser et servir à table, dans une bonne maison. Bonne occasion d'apprendre le bon allemand. H 921 Y 764
Adressez les offres à **Madame Hauchert, villa le Pommier, Thônex.**

ON DEMANDE
une jeune fille
pour le service des chambres, sachant repasser et servir à table, dans une bonne maison. Bonne occasion d'apprendre le bon allemand. H 921 Y 764
Adressez les offres à **Madame Hauchert, villa le Pommier, Thônex.**

ON DEMANDE
une jeune fille
pour le service des chambres, sachant repasser et servir à table, dans une bonne maison. Bonne occasion d'apprendre le bon allemand. H 921 Y 764
Adressez les offres à **Madame Hauchert, villa le Pommier, Thônex.**

ON DEMANDE
une jeune fille
pour le service des chambres, sachant repasser et servir à table, dans une bonne maison. Bonne occasion d'apprendre le bon allemand. H 921 Y 764
Adressez les offres à **Madame Hauchert, villa le Pommier, Thônex.**

ON DEMANDE
une jeune fille
pour le service des chambres, sachant repasser et servir à table, dans une bonne maison. Bonne occasion d'apprendre le bon allemand. H 921 Y 764
Adressez les offres à **Madame Hauchert, villa le Pommier, Thônex.**

La Brasserie du Cardinal
Fribourg
met en vente, pendant un mois seulement, sa spécialité si appréciée de bière brune extradouce
Zähringerbräu
genre Salvator, livrée en fûts et bouteilles.
S'adresser à la Brasserie du Cardinal, à Fribourg, ou à ses entrepôts.

Manufacture Fribourgeoise de papiers
Henri CLARAZ, succ. de Jos. Terraz
Bureau et magasin: Beuregard, 6
Fabrication de sacs et cornets en tous genres
Papeterie en gros et mi-gros
Fournitures pour bureau, écoles et emballages
Impressions diverses
Grands approvisionnements. — Prix très modérés
TÉLÉPHONE 472
Se recommande.

Amoulements-Literie
F. BOPP
Tapissier-décorateur
8, Rue du Tir, 8, FRIBOURG
à côté de la Banque Populaire Suisse
Grand choix de meubles en noyer et sapin
Li's complets depuis 99 fr.
Canapés, Divans, Glaces, Tableaux, Linoléum, Tapis
Rideaux et stores
Maison connue pour son bon travail et ses prix très modérés
OCGASION: 2 chambres à coucher en noyer et 1 en sapin, très bon marché.

MISES DES VINS
des Faverges, d'Ogoz et d'Espesses
Les mises de la récolte de 1913 auront lieu le mercredi 18 février, dès 10 heures du matin, aux Faverges.
DESIGNATION DES VASES:

Faverges		Ogoz	
No 16	1900 litres, vin blanc	No 13	1100 litres, vin blanc
» 22	2100 » » »	» 14	1100 » » »
» 25	1000 » » »	» 16	250 » » »
No 26	500 litres, vin blanc		
» 31	300 » » »		

L'Administration des Vignes et Domaines.

TRANSPORTS FUNÈBRES
à destination de tous pays
MURITH-DUPARC-FERT Anselme MURITH, succ. Genève Téléphone 121
CERCUEILS de tous genres prêts à livrer tout de suite
TARIFS LES PLUS MODÉRÉS
Dépôts pour le canton de Fribourg:
BULLE, M. Joseph BAUDERE, ébéniste
CHATEL-ST-DENIS, M. Emile SCHRETER.
ROMONT, M. Charles CLÉMENT, ébéniste.

Ce soir, à 8 heures
CONCERT
de l'Orchestre du Théâtre du Simplon
au **Café de l'Hotel de Rome**
PROLONGATION

Même une chevelure clairsemée
est mise en valeur par l'emploi fréquent du **NESSOL-Shampooing** aux œufs ou aux camomilles. La circulation du sang dans le cuir chevelu est augmentée ce qui active la croissance des cheveux et produit en même temps un sentiment d'aise et de fraîcheur. Paquet à 25 cent. dans les pharmacies, drogueries et parfumeries.
Pharm.: G. Lapp; R. Willeret.
Parf.: A. Huber; G. Thürler.

OUVERTURE DU GRAND MAGASIN
d'ornements d'église
et d'articles funéraires
cercueils, cierges, couronnes en tous genres
Se recommande au clergé du diocèse et à toutes les communautés religieuses
BLUECHLINGER, MACHEREL-STERROZ
Varis 11, en face de la Bibliothèque

Banque Populaire de la Gruyère à BULLE, avenue de la Gare

Nous recevons actuellement des dépôts d'espèces :
en dépôt à 3 ou 5 ans fixes, titres nominatifs ou au porteur. — Timbre à la charge de la banque. Nous acceptons en paiement des obligations d'autres banques, remboursables dans l'année.

en dépôt d'épargne. — Versements à partir de 1 fr. Livrets gratuits. Intérêt dès le jour du versement. Remboursement sans avis ni retenue d'intérêt.

Conditions spéciales pour dépôts importants
Les versements peuvent être effectués sans frais à tous les bureaux de poste, sur notre compte de chèques postaux n° 188. H 1 B 6287

THÉÂTRE DE FRIBOURG
Tournée J. PRÉVOST (Privilege Ch. Baret)
Lieu de : 8 heures. Rideau : 8 1/2 heures.

Dimanche soir 15 février

SERVIR

Pièces en 3 actes, de H. LAVÉDAN, de l'Académie française
ON COMMENCERA PAR

La chienne du roi

Pièces en 1 acte, de H. LAVÉDAN
Prix ordinaire des places.
Location au magasin de musique, 29, rue de Lausanne.

FAILLETAZ

8, rue de Bourg, LAUSANNE

BLOUSES NOUVELLES

confectionnées et sur mesure.

Grand choix dans tous les prix.

GRUS-ÉCOSSAIS

Royal family PORRIDGE

Marque « Ecoller »

Aliment recommandé par Messieurs les médecins, pour adultes et enfants ; se vend en paquets d'une livre et de 1 kg., chez

EIGENMANN, CHATTON & Co

Rue du Tilleul, 148 et 149



Veillez remarquer les prix
des articles de première qualité reconnus les meilleurs, fabriqués par la
Fabrique d'Horlogerie
C. WOLTER-MOERI
LA CHAUX-DE-FONDS
Expédition contre remboursement, avec garantie écrite de 3 à 5 ans



Sans aucune concurrence

N° 303. Réveil de précision « Wolter-Moeri », haut. 19 cm., boîte nickelée, sonnerie extra forte par 4 cloches. Fr. 5.50

N° 244. Réveil Baby extra, haut. 20 cm., avec une seule cloche. Fr. 3.25

N° 350. Fermé hermétiquement, le meilleur et le plus sûr des réveils actuels. Fr. 4.—

Ces réveilleurs sont accompagnés d'une garantie écrite pour 5 ans

N° 290. Jolie Pendulette en bois sculpté, haut. 48 cm. bon mouvement. Fr. 8.95

N° 508. Haut. 20 cm., sculpture soignée. Fr. 2.95

N° 512. Coucou, haut. 30 cm. riche sculpture, mouvement massif, chante les heures et les demies. Fr. 15.—

N° 511. Coucou, haut. 45 cm., belle sculpture. Fr. 12.50

N° 1175. Régulateur moderne, haut. 64 cm., larg. 30 cm., très belle exécution en style moderne cabinet en noyer, mouvement ressort march. 15 jours avec sonnerie cathédrale. Fr. 22.50

N° 1102. Même modèle que ci-dessus, grandeur réduite. Fr. 17.50

N° 600. Régulateur suisse, hauteur 110 cm., larg. 39 cm., en noyer mat avec parties polies et glaces latérales, ornement supérieur avec la croix fédérale et Guillaume Tell, balancier « Helvetia », mouvement ressort marchant 15 jours, avec sonnerie cathédrale ; construction très élégante. Fr. 27.50

N° 635. Régulateur suisse, même modèle, haut. 10 cm. larg. 36 cm. Fr. 23.50

Toute marchandise ne convenant pas peut être immédiatement changée contre une autre, de préférence des réparations de montres, même celles ne provenant pas de ma fabrication sont exécutées promptement et à bon marché par des ouvriers consciencieux. Catalogue de luxe, pour montres, chaînes, articles de bijouterie, régulateurs et réveils, gratuits et franco. Représentants sérieux sont demandés dans toutes les localités.

Theater in Düringen
im Hotel Bahnhof
Je Sonntags, den 18. Januar, den 25. Januar, den 1. Februar,
den 8. Februar, den 15. Februar 1914

Die Krotzer-Anna
oder der Wildhüter
Drama aus dem Jauntal, in 4 Akten, von Dr. Louis Thürler
In Deutsche übersetzt von Alfons Achy
Neue prächtige Scenerien. Schmucke Trachten.
Zwischenspiele von löbl. Orchesterverein Düringen.
Kasseneröffnung: 3 Uhr; Anfang 3 1/4 Uhr nachmittags; Ende gegen 6 1/2 Uhr.
Preise der Plätze: 1. Platz nummeriert, 2 Fr. 12. Platz: 1.50 Fr.;
Galerie 1 Fr. — Vorbestellung der Billete bis zum Vorabend des
Spieltages: Hotel des Alpes, Telefon.
Günstige Zugverbindungen, Richtung Frülburg und Bern.
Näheres durch Programme.
Zu recht zahlreichem Besuche ladet freundlichst ein
Die Theater-Gesellschaft Düringen.

Salon de coiffure moderne
M^{me} KIEFFER
Grand rue, 31, 1^{er} étage
GRAND CHOIX DES PARURES
pour soirées et bals
Spécialités ondulation MARCELLE
TEINTURES ET POSTICHES EN TOUS GENRES

Lundi 23 février
Importante FOIRE aux bestiaux
à Châtel-Saint-Denis

MON NOUVEAU
chapeau de
cheminée
est supérieur à tous les
systèmes, il augmente et active le tirage.
Prix modérés
J. DAGUET-PAULY
Fribourlier
FRIBOURG, rue des Alpes, 22-24
Nouveau magasin: Route des Alpes

Mises publiques
Pour cause de décès, l'hoirin Corpataux, à Ecuwillens, exposera en mises publiques, le lundi 23 février, à 2 heures de l'après-midi, à la pinte d'Ecuwillens, une maison d'habitation de 5 chambres, cuisine avec remise et jardin, située à proximité de la route cantonale et arrêt du tram. Le matin dès 10 heures on vendra le mobilier tel que lits, commodes, armoire, 4 tables, chaises, banc, buffet, toute la batterie de cuisine, brouettes, meule, 2 moules de bois, 1 ras de bois coupé, environ 400 fagots et quantité d'outils trop longs à détailler.
Si la vente de la maison n'a pas lieu on la mettra en location tout de suite. Les mises se feront au comptant.
Pour les exposants: E. Corpataux.

MODELE
S'IVOUSTOUSSEZ
prenez les véritables
BONBONS
des
BOURGEOIS DE SAPIN
Mettez-vous
des imitations
EXIGEZ LE NOM
20 ANS
DE SUCCÈS
LAURENT
ET
ROSSIER
Dépose
Henri Rossier, Lausanne

Machine à coudre « PHENIX »
est la meilleure pour familles, métiers et industries
SIMPLE, SOLIDE, ÉLÉGANTE
Autres marques, telles que: Stewer
et Victoria, à canette droite, vibrante, ro-
tative et centrale.
Machine d'occasion à partir de 25 fr.,
aiguilles, fournitures et réparations pour
tous systèmes.
Vente à l'abonnement. — Catalogue gratis.
REPRÉSENTANT :
J. FONTANAZ, mécanicien
Magasin et atelier: Rue des Alpes, FRIBOURG

Vente de domaine
Le soussigné exposera en mises publiques, pour cause de cessation
d'exploitation, le mercredi 18 février, à 2 heures, à l'auberge
du Lion d'Or, à Farvagny-le-Grand, le domaine qui possède
dans cette localité M. Antonin Piccard, 1^{er} et 2^e Frazz. Ce domaine
est d'une contenance de 59 poses, presque en un seul mas,
d'excellente terre, avec bâtiment en bon état, grange à poutres,
3 écuries et porcherie, situés au centre du village ; eau intarissable.
Bonnes conditions de paiement. H 259 B 106-133
Pour l'exposant: Jean Froid, fondé de procuration.



Australie



L'Australie, pays de soleil.
L'Australie a un climat qui convient à tout le monde.
L'Australie permet aux blancs de travailler même dans
ses régions les plus chaudes, s'ils observent les précautions néces-
saires. Ceci ressort de sa mortalité, qui en 1911, n'était que
de 10,7 %, tandis qu'elle s'élevait pour la Suisse à 16,1 %,
pour l'Allemagne à 17,2 %, et pour la France à 17,9 %.

Les matières premières sont aussi illimitées que
variées.
Tous ces produits sont assurés d'un écoulement facile
et beaucoup d'encouragement est offert aux fabricants locaux.
Tous les passagers qui débarquent des vapeurs doivent, à
leur arrivée, se soumettre à un examen médical. Les malades
sont renvoyés.

En Australie, les maladies épidé-
miques comme la fièvre jaune, etc., sont
inconnues.

L'Australie possède d'excellentes
écoles primaires et secondaires, et des
universités.

Les villes australiennes sont
bâties d'une manière hygiénique et l'Etat
n'épargne rien pour les maintenir, de
même que les écoles, à la hauteur.

En Australie, l'art et le sport sont
en honneur : les sports d'hiver y sont
pratiqués intensément.

L'Australie est un pays essentielle-
ment de la race blanche qui la gouverne.

L'Australie a plus de cent millions de moutons et produit la plus
fine laine du monde et la meilleure viande de mouton. La viande de
boeuf australienne est réputée pour sa saveur. Elle a la graisse blanche
et point de graisse jaune. Elle n'a pas de mauvais arrière-goût.

L'Australie produit de magnifiques fruits qui arrivent en Eu-
rope en avril et mai, alors qu'on n'y trouve point encore d'autres fruits.

L'Australie produit aussi de l'excellent beurre, du miel et
d'autres produits alimentaires.



Tous les animaux importés sont
mis en quarantaine.

Il s'en suit que les produits austra-
liens viennent d'un pays sain et sont pro-
duits par des gens sains.

Le gouvernement n'autorise point
l'exportation de produits qui ne s'y pré-
tent point.

L'Australie a un Représentant en
Suisse qui a son siège à Neuchâtel,
Bel-Air, 23, et qui donne tous les ren-
seignements voulus en ce qui concerne le
commerce et l'industrie.

L'Australie est aussi représentée en
Suisse par une maison qui importe ses
produits. Adressez-vous à MM. W. Weddel & Co, 60, rue du Stand, Genève,
qui vous donneront tous les renseignements désirables sur ces produits.
Le Crédit Suisse, à Zurich est le représentant de la Banque
d'Etat australien, pour faciliter les négociations commerciales.

Les Suisses qui veulent émigrer en Australie doivent s'adresser, en
premier lieu, au Bureau fédéral de l'émigration à Berne, et non pas
d'abord au Représentant de l'Australie en Suisse.

Publiée par le Gouvernement d'Australie.

